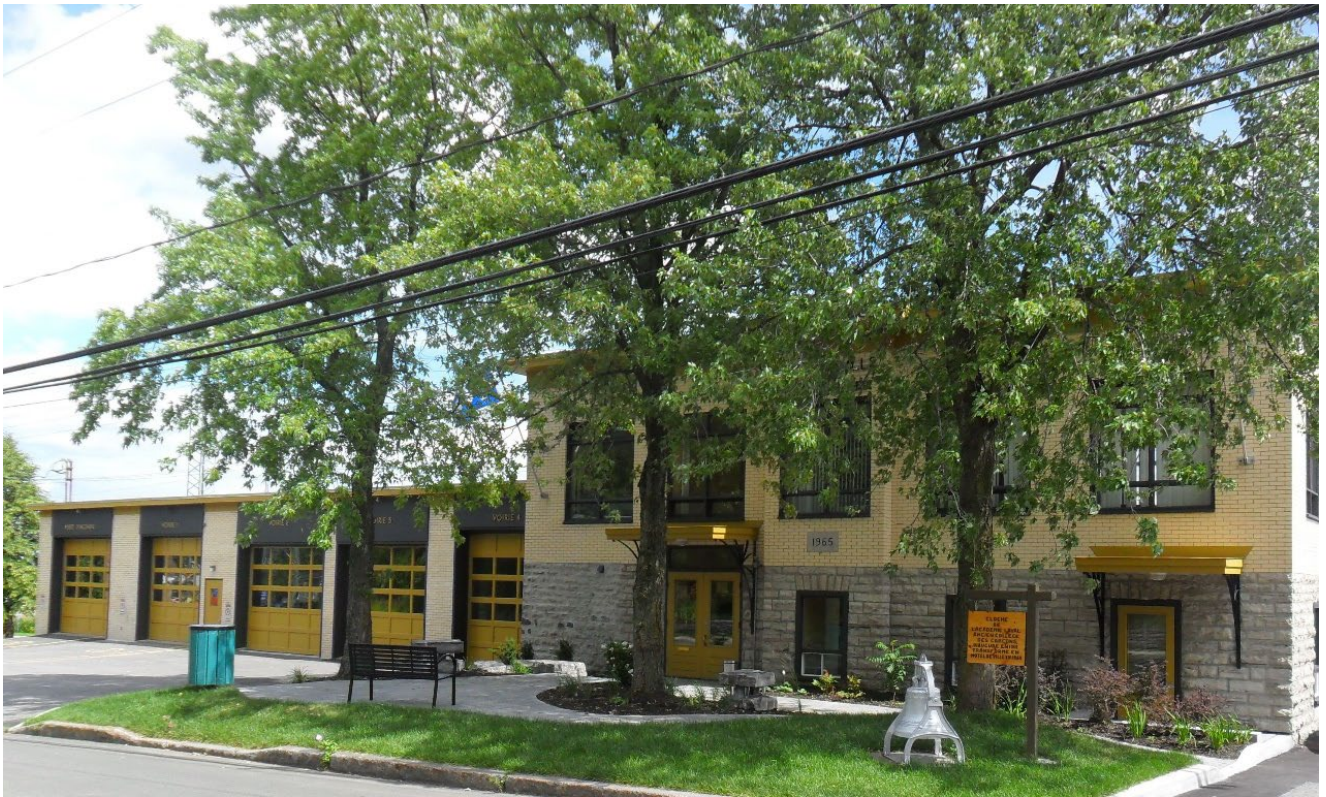




Ville de Château-Richer



Faits saillants du rapport financier 2023



Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Si vous avez besoin d'obtenir davantage d'informations, je vous invite à vous rendre sur le site Internet de la Ville au www.chateauricher.qc.ca dans la section « Greffe » afin de visionner la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 2 avril 2024 durant laquelle une présentation de ce rapport a été faite. Il sera également possible de consulter ledit rapport dans la section « Finance ».

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gino Pouliot
Maire de Château-Richer
Le 8 avril 2024

Rapport financier 2023

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus ont été de 8 314 652 \$ pour cet exercice financier.

Les différentes dépenses de la Ville ont totalisé, avant affectation, la somme de 8 395 420 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc...) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2023 un surplus de fonctionnement à des fins fiscales de l'ordre de 12 322 \$.

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers 2023 ont été audités par madame Nicole Roy de chez Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. en date du 2 avril 2024. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur externe a, conformément à la loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Château-Richer.

Suite à la réalisation de son mandat, l'auditeur externe, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Château-Richer et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public».

Traitement des élus

La loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

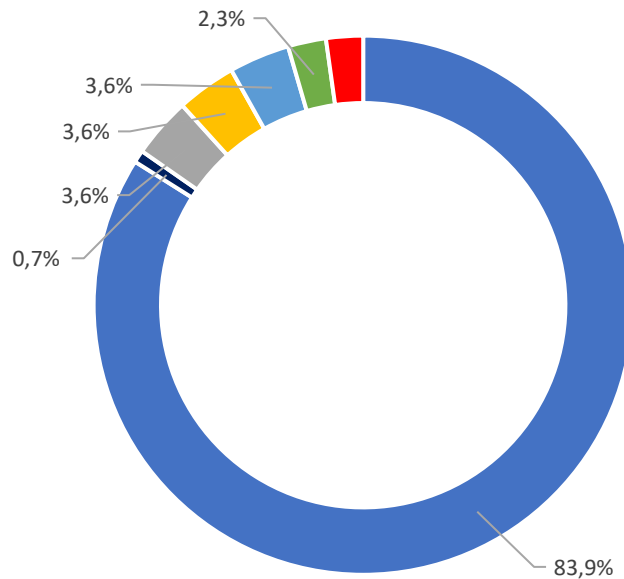
Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

- Le poste de maire a reçu un montant de 33 227.52 \$, excluant une allocation de dépenses. La rémunération **totale** pour les postes de conseillers était fixée à 67 580.84\$. L'allocation de dépenses pour l'ensemble du conseil, incluant le poste de maire, a été de 49 841.76 \$.
- En outre, le poste de maire a reçu, à titre de membre du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré, une rémunération au montant de 10 540 \$ et une allocation de dépenses au montant de 1 593 \$.

Extrait du rapport financier
Exercice terminé au 31 décembre 2023

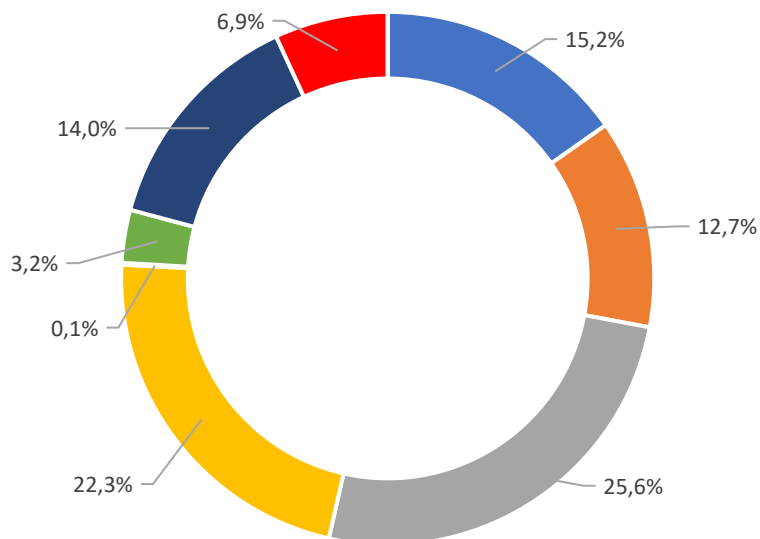
Revenus de fonctionnement			
Taxes	6 979 023 \$		
Compensations tenant lieu de taxes	61 946 \$		
Transferts	299 916 \$		
Services rendus	297 498 \$		
Imposition de droits, amendes et pénalités	302 244 \$		
Autres revenus	189 929 \$		
Investissement	184 096 \$		8 314 652 \$
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	1 280 005 \$		
Sécurité publique	1 065 540 \$		
Transport	2 149 907 \$		
Hygiène du milieu	1 870 256 \$		
Santé et bien-être	9 334 \$		
Aménagement, urbanisme et développement	269 676 \$		
Loisirs et culture	1 173 280 \$		
Frais de financement	577 422 \$		
			8 395 420 \$
Excédent (déficit) de l'exercice			(80 768) \$
Moins : revenus d'investissement			(184 096) \$
Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales			(264 864) \$
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Amortissement			1 160 270 \$
Financement			
Dettes à long terme - financement - remboursement			(1 016 431) \$
Affectations			
Activités d'investissement	(86 687) \$		
Excédent (déficit) de fonctionnement	220 034 \$		
Réserves financières et fonds réservés	-		133 347 \$
Total conciliation à des fins fiscales			277 186 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales			12 322 \$
	2022		2023
Population	4501		4571
Endettement à long terme	9 177 761 \$		9 495 803 \$
Valeur des immobilisations	25 662 362 \$		25 358 715 \$

Revenus de fonctionnement



- Taxes
- Transferts
- Imposition de droits, amendes et pénalités
- Compensations tenant lieu de taxes
- Services rendus
- Autres revenus

Dépenses de fonctionnement



- Administration générale
- Transport
- Santé et bien-être
- Loisirs et culture
- Sécurité publique
- Hygiène du milieu
- Aménagement, urbanisme et développement
- Frais de financement